

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement, Biodiversité, Eau Unité police de l'eau

Metz, le 17 juin 2020

Affaire suivie par : Pascal ANDRES

Tél: 03 87 28 33 42

E-mail: pascal.andres@moselle.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : travaux de protection d'une conduite de gaz traversant un affluent du ruisseau Grossmatt sur la commune de SAINT-JEAN-KOURTZERODE.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 4 juin 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00222
- Dossier réalisé par : SINBIO à MUTTERSHOLTZ

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier ainsi que du récépissé de déclaration seront affichées à la mairie de SAINT-JEAN-KOURTZERODE où cette opération sera réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera également consultable en mairie de SAINT-JEAN-KOURTZERODE durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet, Par délégation, La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Céline DELLINGER

GRT Gaz Agence d'Exploitation de Strasbourg Rue Ampère 67451 MUNDOLSHEIM

Copie par courriel pour information :

- SINBIO à MUTTERSHOLTZ
- OFB à MOULINS-LES-METZ